ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Antilles Guyane : enseignement maternel et primaire

Question écrite n° 502

Texte de la question

M Guy Lordinot appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports sur les consequences des mesures prises par le precedent gouvernement visant au retrait de 30 postes d'instituteurs dans l'academie des Antilles et de la Guyane. Il lui demande donc de lui faire connaitre s'il entend renoncer a ce projet comme le sollicitent les organisations syndicales.

Texte de la réponse

Reponse. - La rentree scolaire 1988 a ete preparee a moyens constants. Il a donc fallu poursuivre les transferts de postes au profit des academies ou des departements dont la situation est encore tres difficile du fait d'une augmentation constante des effectifs. Dans l'academie des Antilles et de la Guyane, les departements de la Martinique et de la Guadeloupe ont perdu respectivement 13 000 et 10 000 eleves depuis 1980. Ces evolutions fortement negatives conjuguees au potentiel important de postes dont disposent les deux departements ont permis d'y maintenir des situations tres convenables, qui se traduisent par des taux d'encadrement particulierement favorables en elementaire (20 en Martinique, 21,3 en Guadeloupe contre 22,6 en metropole et 22,5 dans l'ensemble des departements d'outre-mer), une bonne prescolarisation, surtout en Martinique, ou tous les enfants de trois ans sont scolarises sans que, pour autant, il y ait surcharge des classes dont la moyenne s'etablit a 26,8 contre 27,7 en metropole et 28,6 outre-mer. Les deux departements disposent d'un potentiel de remplacement (14 p 100 en Martinique et 12 p 100 en Guadeloupe) qui les mettent, et de loin, aux tout premiers rangs. Enfin le nombre de postes consacres aux decharges de direction est egalement tres important, ce qui permet d'aller bien au-dela du regime reglementaire. Dans ces conditions les retraits d'emplois notifies a l'academie ne creeront pas de difficultes majeures. L'academie pourra en outre, sur ses propres moyens, operer le reequilibrage indispensable en faveur de la Guyane.

Données clés

Auteur : M. Lordinot Guy
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 502
Rubrique : Dom-tom
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2164